

# Montage, démontage, vérification et utilisation d'un échafaudage roulant

Formation habilitée par l'INRS en conformité avec la  
Recommandation CNAMTS R457 pour les échafaudages roulants



## OBJECTIFS

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Respecter les règles de sécurité et connaître la terminologie d'un échafaudage roulant.
- Etre capable de monter, utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.
- Savoir réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457.

## PUBLIC

- Toutes les personnes amenées à monter, démonter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

## DOC. REMIS

- Clé USB avec support
- Visa d'Aptitude
- Attestation de fin de formation

## MOYENS

- Supports numériques
- Textes réglementaires et normatifs
- EPI adaptés

## DURÉE

- 2 jours (14h) minimum

## TARIF

- 2190 € HT pour 2 jours (Hors Frais de déplacement)

## PRÉREQUIS

- Être reconnu médicalement apte au travail en hauteur et au port de charge.
- Avoir à sa disposition des EPI adaptés au travail et à l'environnement (prêt possible).
- Maîtriser la langue française afin de comprendre la notice du fabricant (texte, plans et schéma).

## ÉVALUATION

- Théorie : par questionnaire théorique (note > à 60%).
- Pratique : validation des aptitudes lors d'exercices pratiques de mise en situation réelle de travail en fonction des problématiques spécifiques.

## GROUPE

- 6 personnes max

## DELAI D'ACCES

- Dates à convenir, proposition sous 48 heures après demande.

## THÉORIE

### Sensibilisation :

Qu'est-ce qu'une chute ? Les enjeux de la prévention, les risques du travail en hauteur et leurs facteurs aggravants (statistiques des chutes de hauteur), se situer et être acteur de la prévention des risques, signaler les situations dangereuses, communiquer – rendre compte.

### Réglementation applicable sur les échafaudages roulants :

Les principes généraux de prévention, le Décret 2008-244 (articles spécifiques), l'arrêté du 21 décembre 2004, la Recommandation R457, les droits, devoirs, rôles et responsabilités des différents acteurs.

### Échafaudage roulant :

- Les règles du montage, du démontage et de l'utilisation en sécurité :

L'environnement / Les roues / Les poteaux ou cadres / Les accès / La protection collective / Les planchers / La stabilité / Le contreventement / Les panneaux.

- La vérification :

L'examen d'adéquation, de montage et d'installation de l'échafaudage. Les vérifications journalières, de mise ou remise en service et trimestrielles. Le compte-rendu de vérification.

## FINALITÉ DE LA FORMATION

Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

## POSITIONNEMENT

- Un test de positionnement permettant l'identification du niveau des apprenants est disponible sur notre site Internet.

## PRATIQUE

L'objectif est de maîtriser le montage, le démontage, la vérification et l'utilisation d'un échafaudage roulant en toute sécurité :

### Montage d'un échafaudage roulant selon la notice du fabricant :

- Préparation du montage
  - Protéger la zone de travail contre les risques de chute d'objet.
  - Protéger la zone de travail de toute gêne extérieure.
- Méthodologie de travail
  - Exploitation de la notice du fabricant et compréhension.
  - Manipulation et élévation des éléments lors du montage.
  - Montage des éléments constitutifs de l'échafaudage.
  - Les charges admissibles sur l'échafaudage.

### Exercices de montage et démontage de l'échafaudage (2 échafaudages différents, monobloc et à perche).

### Vérification de l'échafaudage à l'aide d'une check-list (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

### Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant :

- Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage.
- Respecter les limites de charges.
- Maintenir l'échafaudage en sécurité.
- Proscrire l'utilisation de façon dangereuse.
- Les dangers de la co-activité.
- Signaler les situations dangereuses.